

# APMAC

## Présentation de vos principaux indicateurs financiers

### APMAC

Assoc. Prêt de Matériel d'Actions Culturelles

21 Rue de l'Abattoir

17100 SAINTES

## VOTRE ACTIVITÉ 2016

---

*Cette présentation est destinée à vous communiquer les éléments essentiels de votre activité de cette année 2016.*

*Sur la base de ces constats, l'objectif est de se projeter et d'envisager au mieux l'année à venir.*

- ⊙ Ressources associatives
- ⊙ Charges de fonctionnement
- ⊙ Charges de personnel
- ⊙ Synthèse des charges
- ⊙ Résultat de l'exercice

## VOTRE BILAN AU 31/12/2016

---

*Cette présentation est destinée à vous communiquer les éléments essentiels de votre activité de cette année 2016.*

*Sur la base de ces constats, l'objectif est de se projeter et d'envisager au mieux l'année à venir.*

- ⦿ Bilan N
- ⦿ Bilan N-1

## RESSOURCES ASSOCIATIVES

	2016	2015	Évolution
Subventions obtenues	226 000 €	244 719 €	-7.6%
Cotisations des adhérents	11 920 €	13 475 €	-11.5%
<b>Total des ressources</b>	<b>237 920 €</b>	<b>258 194 €</b>	<b>-7.9%</b>

Les cotisations des adhérents ont diminué de 1 555 € suite à la révision du montant des cotisations à compter du 1er janvier 2016.

Les subventions sont détaillées en page suivante.

## DÉTAILS SUBV. FONCTIONNEMENT

	2016	2015	Évolution	
Ministère Jeunesse et Sports	0 €	1 750 €	-1 750 €	
Région Nouvelle Aquitaine	100 000 €	100 000 €	0 €	0%
Conseil Départemental 17	125 000 €	125 000 €	0 €	0%
Ville de Saintes	0 €	15 000 €	-15 000 €	
Divers	1 000 €	2 969 €	-1 969 €	-66.3%
<b>TOTAL</b>	<b>226 000 €</b>	<b>244 719 €</b>	<b>-18 719 €</b>	<b>-7.6%</b>

La Ville de Saintes n'accorde plus de subvention. En contrepartie, elle n'appelle plus de loyers pour les locaux occupés par l'APMAC.

En plus de ces subventions de fonctionnement, une subvention d'investissement de 45000 euros a été attribuée par la Région Nouvelle Aquitaine, correspondant à 30 % environ des investissements réalisés sur l'exercice.

## DÉTAILS DES PRESTATIONS

	2016	2015	Évolution
Prêt de matériels	167 553 €	186 225 €	-18 672 €
Transports de matériels	18 627 €	25 414 €	-6 787 €
Remboursements (matériels,div)	16 447 €	42 215 €	-25 768 €
Interventions des techniciens	74 979 €	127 101 €	-52 122 €
Formation	25 687 €	6 498 €	+19 189 €
Conseils Maitrise d'ouvrage	355 €	0 €	+355 €
<b>TOTAL</b>	<b>303 648 €</b>	<b>387 453 €</b>	<b>-83 805 €</b>

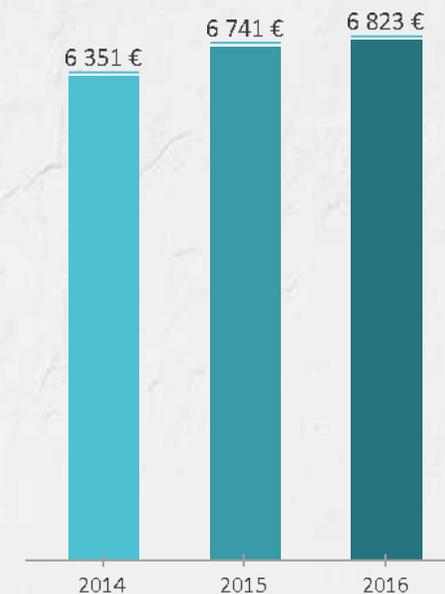
## VENTES DE MARCHANDISES

2016	6 823 €
2015	6 741 €



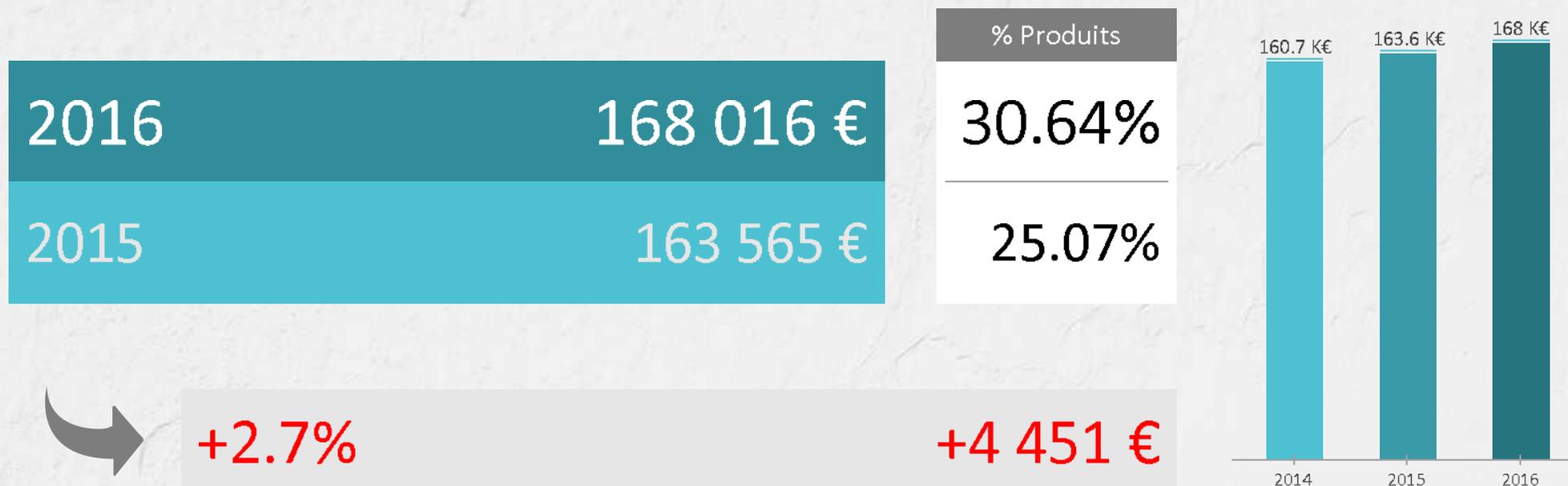
+1.2%

+82 €



Cette activité d'achat revente reste marginale.

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT



*Produits de fonctionnement : -15.9%*

Elles sont de même niveau qu'en 2015. Certains postes ont augmenté, en particulier la communication (création du site internet - compensée en partie par une reprise de provision de 20 000 € - et changement de logo). Par ailleurs, l'association n'a plus de charges de loyers et plusieurs postes sont en diminution du fait, principalement, de l'annulation des Nuits Romanes (location de matériels et frais de déplacements). A noter toutefois des déplacements importants pour faire connaître l'APMAC dans un environnement plus large.

## CHARGES DE PERSONNEL



L'activité ayant baissé, les interventions des vacataires ont diminué.  
En janvier 2016, une responsable du service pédagogique a été embauchée pour développer le pôle Formation.

## IMPÔTS ET TAXES

2016	9 308 €	% Produits 1.7%
2015	10 906 €	1.67%
 -14.7%		-1 598 €



*Produits de fonctionnement : -15.9%*

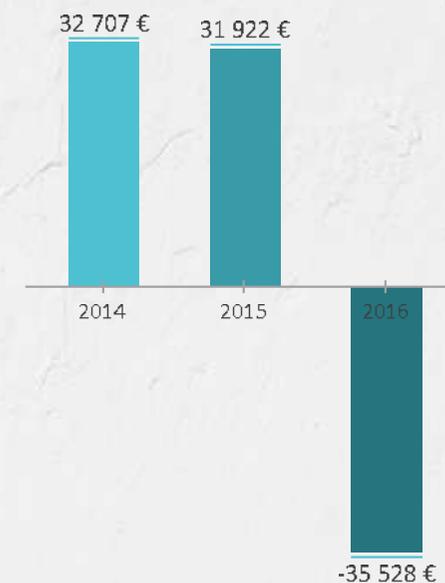
Il s'agit d'impôts calculés sur la masse salariale : taxe sur les salaires et formation professionnelle continue.  
 Ils sont donc en diminution.

## SYNTHÈSE DES CHARGES

	2016	2015	Évolution
Charges de fonctionnement	168 016 €	163 565 €	+2.7%
Impôts et taxes	9 308 €	10 906 €	-14.7%
Charges de personnel	398 480 €	426 449 €	-6.6%
Dotations aux amortissements	71 236 €	55 759 €	+27.8%
Charges financières	2 834 €	991 €	+186%
Charges exceptionnelles	0 €	2 584 €	
<b>Total</b>	<b>649 874 €</b>	<b>660 254 €</b>	<b>-1.6%</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE

2016	-35 528 €	% Produits -6.48%
2015	31 922 €	4.89%



**-67 450 €**

*Produits de fonctionnement : -15.9%*

# VOTRE BILAN

---

au 31/12/2016



## AUTRES CRÉANCES - AUTRES DETTES

---

Les autres créances s'élèvent à 45 286 € :

- Subventions non perçues au 31 décembre 2016 :	29 000 €
- Avance accordée à APMAC FORMATION (démarrage d'activité) :	12 000 €
- Divers :	4 286 €

Les provisions et fonds dédiés s'élèvent à 61 518 € et comprennent principalement la provision pour indemnités de départ en retraite pour 44 282 € et des fonds dédiés pour 14 736 €.

Les autres dettes s'élèvent à 57 974 € et correspondent aux dettes fiscales et sociales.

## CONCLUSION 1/2

---

En 2016, malgré l'annulation brutale des Nuits Romanes, l'APMAC a maintenu la finalisation de son plan triennal d'investissements pour moderniser ses équipements et faire monter en gamme son matériel.

La baisse des **subventions** est globalement compensée par la suppression des loyers par la Ville de Saintes. Pour les raisons déjà évoquées, les **prestations** ont diminué (- 103 000 €) sauf la formation qui a progressé de 19 000 € suite à l'effort porté sur cette activité pour la redynamiser. Les **charges de personnel** ont diminué et les **charges externes** restent bien maîtrisées, malgré des efforts importants en matière de communication pour se faire connaître. Suite aux investissements importants de ces 3 dernières années, les dotations aux amortissements ont augmenté de 15 500 €. Compte tenu de tout ce qui précède, le résultat est **déficitaire** de 35 500 €.

Les **fonds propres** de l'association sont de 175 600 € au 31 décembre 2016. La **trésorerie** s'élève à 85 600 €. Il est important que l'association ait une trésorerie suffisante pour payer, chaque mois, ses salariés et ses fournisseurs, et ce compte tenu des délais de paiement souvent longs des subventions. .../...

## CONCLUSION 2/2

---

En mars 2016, l'association APMAC FORMATION a été créée. Elle a pour objet la formation professionnelle continue, la formation initiale et celle des bénévoles d'associations. Pour le développement de cette activité, l'APMAC met à disposition de cette nouvelle entité des moyens humains, logistiques et financiers. Nous allons les voir en détail dans quelques instants.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2016 a été compliquée pour l'APMAC qui, toutefois, continue à s'organiser pour l'avenir. Il est indispensable que les compétences de l'APMAC soient connues et reconnues par les services de la Région Nouvelle Aquitaine pour pouvoir renouer avec les bénéficiaires afin de consolider son **assise financière** et assurer **sa pérennité**.

## RAPPORT SUR COMPTES ANNUELS

---

### **Rapport sur les comptes annuels :**

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Les travaux que nous avons effectués me permettent de certifier que les comptes 2016 de l'APMAC sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## RAPPORT SPÉCIAL

### Rapport spécial sur les conventions réglementées :

Deux conventions réglementées ont été passées au cours de l'exercice avec l'APMAC FORMATION, qui a les mêmes dirigeants que l'APMAC, à savoir Madame la Présidente, Monsieur le Trésorier et Monsieur le Secrétaire.

1) Convention de mise à disposition de moyens humains et logistiques pour que la nouvelle association puisse développer son activité d'organisme de formation. Elle est conclue à compter du 1er juillet 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice, la facturation relative à cette convention s'est élevée à 24 625 € :

- 20 447 € au titre des ressources humaines (direction, responsable de formation et formateurs),
- 3 367 € pour les équipements, le secrétariat administratif et l'accueil physique et téléphonique,
- 811 € pour les installations (bureaux, salles de cours, sanitaires).

2) Convention de trésorerie pour que l'APMAC FORMATION puisse financer le démarrage de son activité. Il s'agit d'une avance de trésorerie de 12 000 €, dont le versement a eu lieu le 3 mai 2016.

Ces deux conventions vont être soumises séparément à votre approbation.

Je vous remercie de votre attention.